

Réforme Dati: centralisation de l'audiovisuel public?

La réforme de l'audiovisuel public, qui prévoit la création d'une holding unique, France Médias, bouleverse un modèle patiemment construit depuis la fin de l'ORTF. Au-delà d'une réorganisation, c'est une question de souveraineté culturelle, d'indépendance éditoriale et de démocratie qui se joue.

Eléonore DUPLAY, journaliste, France Télévisions

Vendredi 11 juillet 2025, 10 h 15. L'hémicycle du Sénat s'en-flamme. Les débats patinent depuis la veille, trois-cents amendements attendent encore. Rachida Dati se lève : « *Le gouvernement demande au Sénat de se prononcer par un vote unique sur l'ensemble du texte, en application de l'article 44 alinéa 3 de la Constitution.* » La sentence tombe. Les sénateurs de gauche quittent la salle en signe de protestation. « *Coup de force* », « *escamotage du débat* » : les mots fusent. L'après-midi, le texte est adopté par 194 voix contre 113⁽¹⁾. Derrière ce geste brutal, une réforme qui cristallise les tensions depuis plus d'un an : regrouper France Télévisions, Radio France et l'Institut national de l'audiovisuel (INA) au sein d'une holding, France Médias, dirigée par un PDG unique, à compter du 1^{er} janvier 2026⁽²⁾.

Un modèle historique remis en cause

Pour comprendre l'ampleur de la rupture, il faut revenir à 1974. La France sort du carcan de l'ORTF, symbole d'un audiovisuel d'Etat centralisé. La réforme de Valéry Giscard d'Estaing vise alors à garantir pluralisme et indépendance : plusieurs sociétés autonomes sont créées, dotées de contrats d'objectifs et de moyens (COM), pour sécuriser leur financement. Ce choix structurel reposait sur un principe : disperser les pouvoirs pour éviter la mainmise politique. Aujourd'hui, le projet Dati inverse la logique : « *un chef d'orchestre unique* », justifie le rapporteur LR du texte Cédric Vial, au Sénat, avant d'ajouter, révélateur :

« Rédactions indépendantes et proches de leur public, qui entretiennent un lien très fort avec leur territoire ; événements sportifs, accessibles à tous et gratuitement ; divertissement de qualité dans le domaine des jeux, de la fiction ou des séries : c'est tout cela que la réforme risque de déséquilibrer. »

« Si on a d'un côté France Télévisions et de l'autre Radio France, qui ont deux points de vue... »⁽³⁾.

Dans un entretien avec des élus CGT, peu de temps avant le passage du texte à l'Assemblée nationale⁽⁴⁾, le député Horizons Jérémie Patrier-Leitus, corapporteur du texte, est même allé plus loin, évoquant la possibilité, « *comme dans le groupe Bollore* », de pouvoir décider au niveau du groupe des grands thèmes d'actualité qui seront déclinés par les rédactions.

Officiellement, la réforme entend « renforcer la cohérence » et « faire des économies d'échelle ». Mais aucune étude d'impact n'a été produite⁽⁵⁾. En mars 2025, la Direction générale des médias et des industries culturelles a écrit un court rapport de vingt-deux pages, évoquant notamment le « *coût nul* »

de la constitution de la holding. Une évaluation contestée par les faits : à France Télévisions, ce même processus pour regrouper France 2, France 3, la Cinquième et RFO a duré près de dix ans et a coûté près de trois-cent-millions d'euros, selon un rapport de la Cour des comptes en 2009.

Après l'échec surprise à l'Assemblée nationale, le 30 juin, où une motion de rejet a stoppé net les débats, la ministre de la Culture a voulu « *reprendre la main* ». Elle a trouvé dans l'article 44.3 une arme efficace pour contourner « *l'obstruction* »⁽⁶⁾. Mais à quel prix⁽⁷⁾ ?

En effet, des députés et sénateurs de la droite et du centre s'étonnent de cet acharnement à vouloir faire passer un texte que personne ne semble désirer.

L'exception française en question

A l'étranger pourtant, l'audiovisuel public français est regardé comme un modèle : diversité des antennes, indépendance juridique, missions culturelles affirmées. Parmi ses singularités, on peut citer l'INA, créé en 1974, qui conserve, valorise et met à disposition le patrimoine audiovisuel national. Il ne possède aucun équivalent au monde⁽⁸⁾. Il y a également le maillage territorial exceptionnel du territoire français, couvert par les 24 bureaux régionaux et les 101 implantations locales de France 3, ainsi que par les 44 antennes d'ICI (anciennement France Bleu). Une offre largement plébiscitée par les auditeurs et téléspectateurs⁽⁹⁾.

En cas de crise majeure, les antennes de Radio France et France 3 exercent un rôle crucial pour l'information : inondations

ou fragilisation



© DR

dans le Pas-de-Calais en 2023, incendies en Gironde, ou catastrophe industrielle comme Lubrizol. En mai 2025, lors de la coupure de courant qui a touché cent-soixante-mille foyers dans les Alpes-Maritimes, c'est la radio publique qui assurait le lien entre les citoyens et les autorités, les salariés s'étant mobilisés pour assurer des heures d'antenne.

Rédactions indépendantes et proches de leur public, qui entretiennent un lien très fort avec leur territoire ; événements sportifs comme les Jeux olympiques ou comme Roland Garros, accessibles à tous et gratuitement ; divertissement de qualité dans le domaine des jeux, de la fiction ou des séries : c'est tout cela que la réforme risque de déséquilibrer. En effet, la holding signera l'acte de disparition des conventions d'objectifs et de moyens, qui permettent – en théorie – d'avoir une visibilité entre trois et cinq ans sur le bud-

get des entreprises de l'audiovisuel public. Avec la création de France Médias, les entreprises n'auraient plus d'autonomie stratégique, leur financement serait décidé au niveau de la holding, sans garantie de périodicité, avec un PDG unique. « Cela crée un maillon faible, facile à mettre sous pression », alerte Soraya Morvan-Smith, secrétaire générale adjointe du SNJ CGT⁽¹⁰⁾.

Lors de son assemblée générale à Budapest, en juin 2025, la Fédération européenne des journalistes a dénoncé la menace que fait peser cette proposition de loi sur la démocratie : « Son article 3, qui prévoit une désignation du président de France Médias par le conseil d'administration, sur un nom et non sur un projet, écarte toute exigence de débat public sur la vision stratégique et ouvre la voie à des nominations politiques et opaques. »

A l'occasion d'un échange de vues (EDV) avec la DGMIC⁽¹¹⁾, les syndicats ont alerté

Avec la réforme de l'audiovisuel public, c'est la disparition de Radio France et France Télévisions qui est programmée. Leur découpage en filiales est en effet prévu : ICI pour la proximité, avec le regroupement des bureaux régionaux de Radio France et France Télévisions, et France Info, qui regrouperait la chaîne télévisée d'information en continu avec la radio et le site Internet.

(1) *Le Monde*, « Réforme de l'audiovisuel public : Rachida Dati déclenche le vote bloqué pour accélérer l'adoption au Sénat », 11 juillet 2025.

(2) Projet de loi « France Médias », Sénat, 2025.

(3) Débats au Sénat, séance du 10 au 11 juillet 2025.

(4) La proposition de loi a été rejetée en première lecture à l'Assemblée nationale, le 30 juin 2025, avant de repartir au Sénat.

(5) « *On nous demande d'avaler une réforme précipitée, sans chiffres ni projet clair* », fustige la sénatrice Karine Daniel, qui parle d'un « mirage ». Débats au Sénat, séance du 10 au 11 juillet 2025.

(6) Prévu par l'article 44.3 de la Constitution, le vote bloqué permet au gouvernement d'imposer un vote unique sur un texte, écartant des centaines d'amendements. Contrairement au 49.3, il peut être utilisé au Sénat.

(7) « *On parle de liberté de la presse : commençons par respecter les droits du Parlement* », s'indigne la socialiste Laurence Rossignol. *Le Monde*, op. cit.

(8) Documents CGT INA, 2024-2025.

(9) En 2022, une étude d'image commandée par France Télévisions montrait que les éditions régionales de France 3 arrivaient très largement en tête de la plupart des catégories : confiance, proximité, équilibre, plaisir à regarder... La chaîne des régions se plaçait loin devant TF1, M6, et même France 2.

(10) Témoignage CGT Audiovisuel, entretien interne, 2025.

(11) Direction générale des médias et des industries culturelles.

« Avec la création de France Médias, les entreprises n'auraient plus d'autonomie stratégique, leur financement serait décidé au niveau de la holding, sans garantie de périodicité, avec un PDG unique. »

En Europe, des précédents inquiétants

En Bulgarie, la nomination d'un PDG unique en 2023 a ouvert la voie à des pressions politiques directes, occasionnant des purges dans les rédactions. En Slovaquie, la réforme de 2024 centralisant l'audiovisuel public a été suivie par des licenciements ciblés et une perte d'indépendance dénoncée par le Conseil de l'Europe⁽¹⁾. En Italie, la RAI est confrontée à une reprise en main éditoriale brutale par le pouvoir politique. Pressions explicites sur les lignes éditoriales, climat d'intimidation croissant dans les rédactions... Le pluralisme est menacé, l'indépendance journalistique fragilisée. En Grèce, la télévision publique rouverte en 2015, après sa fermeture brutale deux ans auparavant, est exposée à des nominations politiques, ce qui suscite la défiance du public. Partout où l'audiovisuel public s'est concentré, on assiste aux mêmes phénomènes : crise de confiance, reprise en main de l'éditorial par le pouvoir politique, réduction des moyens de production...

(1) Rapports RSF et Conseil de l'Europe, 2023-2024.

E. D.

des courants d'expression est un principe constitutionnel», rappelle le Conseil constitutionnel (décision de 1984). Or, que reste-t-il du pluralisme quand une holding concentre les arbitrages éditoriaux, financiers et stratégiques ?

Il est pourtant possible de renforcer les coopérations sans regrouper les entreprises au sein d'une holding. L'audiovisuel public le fait déjà au quotidien, en animant des émissions politiques communes radio/télé lors des campagnes électorales. En Bretagne, la radio vient d'emménager dans les bureaux de la télévision, sans qu'il y ait eu besoin de modifier le cadre de ces entreprises.

Un groupe de travail coordonne l'action unifiée de l'audiovisuel public en matière de cybersécurité. Des achats sont mutualisés, des opérations spéciales réalisées lors d'événements comme le départ du Vendée Globe ou l'Enduro du Touquet. La holding n'est pas non plus nécessaire pour impulser une logique de plateforme, comme l'a montré Salto, l'expérimentation de vidéo à la demande lancée en 2020 pendant trois ans en associant TF1, M6 et France Télévisions. L'audiovisuel public l'a montré, il est capable d'innover. Mais il a besoin de moyens pour assurer ses missions et pour aller au bout de ses projets. Cela signifie un financement sécurisé, pendant toute la durée des conventions d'objectifs et de moyens. Cela éviterait de reproduire la situation actuelle de matinales télévisées radio/télé, où les crédits pour l'habillage des studios de radio n'ont pas été versés : chaque matin, les téléspectateurs regardent une émission au logo de France Bleu, une marque qui n'existe plus ! L'audiovisuel public a également besoin d'un mécanisme de financement juste et garanti, au lieu du bricolage sur une portion de la TVA qui ne garantit pas la stabilité nécessaire pour lancer des projets.

La proposition de loi doit revenir à l'Assemblée à l'automne. Aucune date n'est fixée. Selon un parlementaire de la majorité, «rien ne garantit qu'elle sera inscrite à l'ordre du jour» – un signe que Rachida Dati pourrait perdre la main. Mais les syndicats préviennent : «Le combat continue.» ●

sur ce danger. Réponse : «*Pas de risque, la nomination du PDG passe par l'Arcom.*» Un garde-fou suffisant ? L'histoire récente de l'Europe dit le contraire⁽¹²⁾ (voir encadré).

Des conséquences pour le personnel salarié

Ces risques s'additionnent à la baisse progressive et continue des moyens de l'audiovisuel public : depuis 2008, en «euros vrais», l'audiovisuel public a déjà perdu 1,252 milliards d'euros, dont 776 millions depuis 2017. Pour 2025, ce sont déjà 80 millions d'euros de coupes budgétaires qui ont été réalisées par rapport aux plans d'objectifs et de moyens. Parmi les conséquences de ces baisses drastiques, Delphine Ernotte, la PDG du groupe, a dénoncé début juillet l'accord collectif de France Télévisions, en espérant sans doute pouvoir réaliser des économies grâce aux polyvalences extrêmes et à l'introduction d'outils de l'intelligence artificielle, qui ouvrirait la perspective d'un plan social. A Radio France, 2025 a déjà vu la fermeture du Mouv', radio qui répondait pourtant au besoin de rajeunir les publics, et la disparition de la radio ICI Paris Ile-de-France, qui assurait la couverture d'un territoire représentant 18 % de la population française.

Mutualisations forcées, coupes budgétaires, incertitude sur les antennes régionales : la crainte est celle d'un nivellement par le bas. A Radio France, on redoute «l'uniformisation des antennes», le plus souvent au détriment de la radio. L'exemple des matinales communes diffusées sur les antennes de France 3 en région et d'ICI n'est pas très engageant. Les émissions de radio sont fil-

mées par un sous-traitant, qui demande à des éditeurs visuels en CDDU⁽¹³⁾, un statut illégal pour les journalistes, d'illustrer chaque matin près de trois heures de radio avec des images d'archives ou libres de droits. Cela donne lieu à des exemples édifiants⁽¹⁴⁾... Plus largement, c'est la disparition de Radio France et France Télévisions qui est programmée, puisque la note de la DGMIC prévoit leur découpage en filiales : ICI pour la proximité, avec le regroupement des bureaux régionaux de Radio France et France Télévisions, et France Info, qui regrouperait la chaîne télévisée d'information en continu avec la radio et le site Internet.

A l'INA également, les risques sont majeurs : formation réduite à une mission accessoire, archives transformées en prestations sous contrat, perte d'autonomie budgétaire dès 2027⁽¹⁵⁾.

Quant à France Média Monde, l'audiovisuel public extérieur de la France, la menace d'une intégration dans la holding pourrait revenir au détour d'un amendement. Le risque serait alors de voir la diffusion de France 24 et de TV5 Monde interdite dans certains pays, qui considèreraient ces chaînes comme des médias d'Etat.

Un enjeu démocratique majeur

Dans une période marquée par la désinformation, les tensions géopolitiques et la concentration des médias privés dans les mains de milliardaires qui mettent leur fortune au service d'un idéal politique autoritaire, affaiblir le service public, c'est affaiblir la démocratie. «*Le pluralisme*

(12) EDV avec DGMIC, note syndicale, mai 2025.

(13) Contrat à durée déterminée d'usage. Il peut être conclu sans date de fin précise pour une mission ponctuelle dans certains secteurs.

(14) Comme ce reportage radio réalisé dans un élevage de vaches, illustré par des moutons !

(15) Tract intersyndical INA, juin 2025.